

les entreprises charentaises

A LA UNE



CLIMEFROID, un expert reconnu de vos équipements frigorifiques et de cuisines professionnelles en Charente

Avec plus de 30 ans d'expérience, cette entreprise familiale a su s'adapter aux nouvelles techniques et réglementations dans un secteur où la concurrence est de plus en plus forte.

Créée en 1978 par Claude Terrade, cette entreprise spécialisée en installations frigorifiques a racheté en 1982 la société Climefroid et s'est implantée à Claix. Elle est dirigée depuis 1992 par son fils Stéphane. Son activité est dédiée aux équipements frigorifiques et matériels de cuisines professionnelles. L'entreprise restée à taille humaine compte aujourd'hui cinq techniciens qui, pour certains, ont plus de 15 ans de maison. Ce management tient de la volonté du dirigeant. « Nos employés sont fidèles car nous formons une vraie famille. Nous employons également des apprentis car j'ai moi-même eu ce statut en faisant mes études et je me dois d'aider les jeunes à apprendre le métier », confie Stéphane Terrade.

Une équipe de techniciens certifiés 100% frigoristes polyvalents

« Le marché du froid évolue en permanence de par la réglementation de plus en plus drastique, au niveau de l'utilisation du gaz frigorigène dans les installations, ce qui nous oblige à former nos techniciens régulièrement ». C'est le constat que fait Stéphane Terrade, gérant de la société.

Dans le temps, le métier a évolué et est soumis à des normes strictes. Les techniciens de l'entreprise ont tous l'attestation d'aptitude aujourd'hui obligatoire pour exercer le métier. Cette attestation de capacité est fournie par un organisme agréé, certifiant que le personnel est compétent et qu'il dispose de l'outillage adéquat. Sylvain Brandy, chargé d'affaires explique : « Aujourd'hui, encore trop d'installateurs non qualifiés posent des climatiseurs et pompes à chaleur, les clients sont souvent attirés par le prix mais le résultat n'est pas toujours à la hauteur ».

33 ans d'expérience

Climefroid assure les études de projets, les plans d'implantation pour des chantiers complets grâce à des outils dont l'entreprise s'est dotée récemment, un traceur de plans et le logiciel de dessin Autocad. L'adhésion de la société au SNEFCCA (Syndicat de frigoristes) lui permet d'être à la pointe des évolutions techniques et réglementaires.

sont dans l'obligation de préparer la reconversion. « Il ne faut pas attendre l'instant critique et programmer dès aujourd'hui les reconversions pour éviter les risques de rupture du froid. Le remplacement des installations n'est pas impératif, des fluides de remplacement existent. » insiste sylvain Brandy.

ZOOM - Nouvelle réglementation sur les fluides frigorigènes : La reconversion des anciens installations est l'enjeu majeur du moment.

Certains gaz sont interdits depuis le 1^{er} janvier 2010 (R22). Aujourd'hui environ 20% du parc fonctionne encore avec ce type de fluide, les détenteurs de tels équipements



Pour sa rigueur et son savoir-faire, l'entreprise est aujourd'hui référencée chez de nombreux constructeurs pour les mises en service et le service après-vente.

Climefroid s'adresse aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers

Pour les professionnels qui représentent environ 80% de sa clientèle, on est dans le domaine du froid industriel et commercial, chambres froides, vitrines et meubles frigorifiques, matériel de cuisson, snack et laveries.

Le marché des panneaux isolants croît chaque année dans la filière agro-alimentaire telle que les laboratoires, cuisines collectives, abattoirs. Très facile d'entretien, ces panneaux répondent aux normes d'hygiène les plus sévères.

Pour les particuliers, ce sont des solutions de chauffage et de climatisation, en énergies renouvelables : aérothermie, pompes à chaleur, plancher chauffant... avec comme atout un service après-vente performant.

« Les particuliers ne représentent pas un chiffre d'affaires important, mais ils sont dépannés dans les mêmes délais qu'un professionnel », affirme Stéphane Terrade.

Les contrats de maintenance et SAV 7J/7

« Le préventif est très important, les clients en ont de plus en plus conscience. Souscrire un contrat de maintenance permet de prolonger la durée de vie des équipements, de réduire les risques de panne, et d'éviter ainsi les dépenses imprévues », souligne Stéphane TERRADE. Le SAV est assuré 7j/7 par des dépanneurs régulièrement formés pour toutes les marques.

Un numéro unique: 05 45 66 34 16

UN LARGE SECTEUR D'ACTIVITÉ

- ✦ CLIMATISATION
- ✦ FROID INDUSTRIEL
- ✦ FROID COMMERCIAL
- ✦ CUISINES PROFESSIONNELLES
- ✦ CHAMBRES FROIDES
- ✦ PANNEAUX FRIGORIFIQUES
- ✦ BUANDERIE
- ✦ POMPES A CHALEUR

Les principaux clients :

- Commerçants tous secteurs
- Bouchers/Traiteurs
- Boulangers
- Superettes

